



Communiqué de presse

Le 27 septembre 2013

Le Préfet de la Vendée communique

Plusieurs associations ont organisé le 27 septembre un rassemblement devant la Préfecture de la Vendée.

Leurs préoccupations portent sur la scolarisation des enfants en situation de handicap et leur accueil dans les structures médico-sociales.

Ces deux domaines ne relèvent pas de la compétence préfectorale mais de celle de la DASEN et de l'ARS, services qui ne sont pas placés sous l'autorité du préfet.

La compétence des services de l'Etat étant fixée par les lois et règlements, il n'appartient pas au Préfet de les bouleverser mais de s'assurer que les conditions d'un dialogue efficace soient réunies.

Pour faciliter ce dialogue, le Préfet a proposé qu'une rencontre soit organisée dans les locaux de la Préfecture avec la présence des deux services compétents afin de traiter de ces questions et de répondre aux préoccupations exprimées.

Le Préfet, en déplacement au carrefour des Maires aux Sables d'Olonne, prévu de longue date, avait demandé à son Directeur de Cabinet de le représenter, sans se substituer à l'ARS ou à la DASEN. Un interprète en langage des signes était également disponible pour participer à la rencontre.

Cette proposition n'a pas été acceptée. Tout en étant très sensible et attentif aux préoccupations des familles, je ne peux que regretter cette position que ces associations ont prise en toute responsabilité.

C'est dans le respect de ces principes que je reste, bien évidemment, disponible pour une prochaine rencontre.

